

politique et voulant laisser au Gouvernement la liberté, dont il y a lieu d'espérer qu'il veut user, s'ajourne à une séance prochaine pour prendre une résolution ferme et définitive, et donne à son bureau mission de la convoquer d'urgence.

Le groupe de l'extrême-gauche s'est également réuni sous la présidence de M. Louis Blanc, mais pour déclarer qu'il a voulu, avant de prendre une résolution, attendre que celle qui a été prise par l'union républicaine et celle qui le sera par la gauche républicaine, lui soient communiquées. Il a fixé ensuite à samedi prochain le dépôt à la Chambre par le Gouvernement du projet de loi d'amnistie « sans restriction aucune ».

On en était là, quand M. de Freycinet, vers 3 heures 1/2, s'est rendu auprès de M. Jules Grévy, en compagnie de MM. Cochery et Wilson, empressés avec lui dans un coupé à deux places. Avant leur arrivée à l'Élysée, un ami les rencontra et leur dit : « Il me semble que le Gouvernement est bien serré en ce moment ».

Les trois hommes d'Etat « encaqués » dans le coupé baisèrent la tête et ne surent que dire.

Ce mot résume toute la situation.

SÉNAT

Séance du 17 juin 1880.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Barne, l'un des secrétaires, est adopté.

M. PELLETAN dépose un rapport sur la proposition de loi relative à la liberté pour la célébration des cultes religieux.

M. DUFAYE dépose une proposition de loi sur le droit d'association. (Mouvements divers.)

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi relatif au Code rural (titre 10), bail à colonge maritime.

M. LUCIEN BRUN propose d'ajouter un paragraphe à l'art. 3 du projet de loi modifié par l'addition du paragraphe proposé par M. Laborde.

Il demande que, dans le cas où il y a perte partielle de la chose louée, et que la réalisation soit demandée par le bailleur, le preneur ait le droit de demander une indemnité s'il a fait des dépenses extraordinaires, indemnité qui sera égale au profit que le preneur aurait tiré de ces dépenses pendant la durée du bail. (Approbation.)

M. HUMBERT, président de la commission, La commission s'assimile l'amendement.

M. LABORDE. — Nous sommes tous d'accord.

M. CLÉMENT, rapporteur. — La commission demande seulement que les paragraphes additionnels de MM. Laborde et Lucien Brun soient réunis pour former un article spécial qui prendra le n° 8.

L'article additionnel de M. Lucien Brun est adopté.

On revient à l'art. 12, sur lequel M. de Gavardie a commencé dans l'avant-dernière séance à développer un amendement.

M. HALGAN demande le renvoi de l'amendement à la commission; il fait remarquer qu'il est préférable, comme le demande M. de Gavardie, que le bail à colonge maritime soit régi sur tout par les usages locaux et que la loi n'intervienne que si ces usages sont inus.

La commission demande le contraire; il y aurait peut-être une rédaction intermédiaire à trouver.

M. CLÉMENT, rapporteur, constate qu'il ne s'agit en réalité que d'une question de rédaction; mais la modification que réclame MM. de Gavardie et Halgan est contraire à l'esprit général du projet de loi. Il demande donc au Sénat de repousser l'amendement.

Rejet d'un amendement de M. de Gavardie.

L'article 12, devenu l'article 13, dont le renvoi à la commission n'a pas été ordonné, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin public.

M. ROBERT DE MASSY dépose son rapport sur la proposition de loi tendant à attribuer un conseiller général de plus aux cantons ayant plus de 20,000 habitants.

Le Sénat adopte sans discussion:

1° Le projet de loi tendant à porter de cinq à sept le nombre des membres de la commission de répartition des contributions directes de la ville de Paris;

2° Le projet de loi tendant à la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Pont-Audemer à Quetteville;

3° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du raccordement, près Elbeuf, des chemins de fer d'Elbeuf, Rouen (Saint-Sever), et de Serquigny à Rouen.

4° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Miniac à Gouesnière, par Château-neuf.

5° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Montesson à Éggensteren.

6° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Mont-de-Marsan à ou près Saint-Sever.

7° Le projet de loi portant approbation de la convention conclue, le 23 juillet 1879, entre la France et la Suisse, à l'effet de régulariser la situation des enfants Français naturalisés en Suisse.

Il est décidé qu'il passera à une deuxième délibération sur la proposition de loi ayant pour objet la préemption décennale des saisies immobilières transcrites non suivies d'adjudication.

M. LE PRÉSIDENT dit que le ministre de la guerre sera retenu demain à la Chambre des députés pour la discussion du budget de la guerre.

La discussion de la loi sur l'amélioration militaire est en conséquence renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 juin 1880.

Présidence de M. GAMBETTA.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE COMTE DE MAILLE, répondant à une allévation de M. LAISANT relative à l'intendant du 8^e corps, produit une dépêche qui dément le fait reproché à ce fonctionnaire.

L'orateur donne également lecture d'une lettre du général Ducrot, répondant à des accusations qui avaient été dirigées contre lui, et d'une lettre du ministre de la guerre, général Borel, rendant hommage à la façon dont le général a rempli ses devoirs militaires.

M. MOREL demande le rétablissement au procès-verbal d'une interruption qu'il a adressée à M. Robert Mitchell à la dernière séance.

M. JANVIER DE LA MOTTE fait remarquer

que plusieurs autres interruptions n'ont pas été insérées au compte rendu de l'incident.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il, puisque l'allévation de M. Mitchell a été maintenue, la réponse doit l'être aussi.

Le procès-verbal est adopté.

La Chambre adopte le projet de loi approuvant l'engagement pris par la ville de Paris de payer pendant 80 ans une subvention de 85,000 fr. pour l'exécution de travaux.

Un projet de loi ayant pour objet de modifier les conditions imposées aux concours pour l'obtention de bureaux télégraphiques.

Un projet de loi autorisant la construction d'un troisième bassin à flot à Rochefort.

Un projet de loi portant déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Lons-le-Saulnier à Champagnole.

Et un projet de loi tendant à incorporer dans le réseau d'intérêt général le chemin de fer de la Tronçade, avec un embranchement de Saussais sur Royan, et à approuver la convention passée avec la Compagnie du chemin de fer de la Seudre pour le rachat de cette ligne.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi relatif à l'administration de l'armée.

M. LE COMTE DE ROY rappelle que le ministre de la guerre a repoussé le projet de loi sur les commissions de la Chambre et du Sénat.

Sur la demande de la commission, l'amendement de M. LAISANT, reproduisant l'art. 2 du projet du Sénat, a été renvoyé à cette commission.

Celle-ci, après avoir délibéré, et voulant mettre deux systèmes distincts en présence, a déclaré qu'elle retirait son projet, pour reprendre celui du Sénat.

M. MARGAINE a déposé un rapporteur, et la commission a désigné l'orateur pour le remplacer.

Malgré l'opposition du ministre, la commission poursuivra la réalisation de ses projets, en laissant de côté toute question personnelle, et avec la conviction que le ministre appliquera complètement la loi quand elle sera votée. (Très bien.)

M. LAISANT rappelle que le projet du Sénat a reçu, au moins dans ses grandes lignes, l'approbation des précédents ministères, MM. de Cissey et Gresley.

M. LA VILLIÈRE dit que la proposition faite à la Chambre est peut-être sans précédent dans les annales parlementaires. La commission s'est livrée à un vaste travail d'où est sortie la condamnation solennelle du projet sénatorial, et c'est ce projet que la même commission vient proposer maintenant.

Le Sénat demandait le maintien de l'indemnité, la commission voulait la suppression de l'indemnité. Comment concilier deux opinions aussi radicalement contraires?

Sans insister sur la singularité d'un tel revirement, l'orateur fait remarquer l'anomalie qu'il y aurait à imposer au ministre de la guerre l'application d'une loi qu'il repousse formellement.

M. LABORDE. — Nous sommes tous d'accord.

M. CLÉMENT, rapporteur. — La commission demande seulement que les paragraphes additionnels de MM. Laborde et Lucien Brun soient réunis pour former un article spécial qui prendra le n° 8.

L'article additionnel de M. Lucien Brun est adopté.

On revient à l'art. 12, sur lequel M. de Gavardie a commencé dans l'avant-dernière séance à développer un amendement.

M. HALGAN demande le renvoi de l'amendement à la commission; il fait remarquer qu'il est préférable, comme le demande M. de Gavardie, que le bail à colonge maritime soit régi sur tout par les usages locaux et que la loi n'intervienne que si ces usages sont inus.

La commission demande le contraire; il y aurait peut-être une rédaction intermédiaire à trouver.

M. CLÉMENT, rapporteur, constate qu'il ne s'agit en réalité que d'une question de rédaction; mais la modification que réclame MM. de Gavardie et Halgan est contraire à l'esprit général du projet de loi. Il demande donc au Sénat de repousser l'amendement.

Rejet d'un amendement de M. de Gavardie.

L'article 12, devenu l'article 13, dont le renvoi à la commission n'a pas été ordonné, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin public.

M. ROBERT DE MASSY dépose son rapport sur la proposition de loi tendant à attribuer un conseiller général de plus aux cantons ayant plus de 20,000 habitants.

Le Sénat adopte sans discussion:

1° Le projet de loi tendant à porter de cinq à sept le nombre des membres de la commission de répartition des contributions directes de la ville de Paris;

2° Le projet de loi tendant à la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Pont-Audemer à Quetteville;

3° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du raccordement, près Elbeuf, des chemins de fer d'Elbeuf, Rouen (Saint-Sever), et de Serquigny à Rouen.

4° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Miniac à Gouesnière, par Château-neuf.

5° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Montesson à Éggensteren.

6° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Mont-de-Marsan à ou près Saint-Sever.

7° Le projet de loi portant approbation de la convention conclue, le 23 juillet 1879, entre la France et la Suisse, à l'effet de régulariser la situation des enfants Français naturalisés en Suisse.

Il est décidé qu'il passera à une deuxième délibération sur la proposition de loi ayant pour objet la préemption décennale des saisies immobilières transcrites non suivies d'adjudication.

M. LE PRÉSIDENT dit que le ministre de la guerre sera retenu demain à la Chambre des députés pour la discussion du budget de la guerre.

La discussion de la loi sur l'amélioration militaire est en conséquence renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 50.

sur cette administration, une certaine autorité.

Dans la situation actuelle, l'intendance a un double rôle, d'administration et de contrôle, ce qui était possible avec l'ancienne organisation, ne l'est plus avec la constitution des corps d'armée.

Le général ne connaît bien le fonctionnement des services pendant la guerre que s'il les a surveillés pendant la paix.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE regrette de ne pas avoir déposé lui-même un projet dès le commencement de la discussion. Le projet sera déposé demain. (Très bien.)

La discussion pourra se continuer sur les articles de ce projet.

M. LE COMTE DE ROY. — La commission fera son rapport sur le nouveau projet le plus prochainement possible.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

M. LEBLANC, rapporteur, demande le renvoi à demain, à raison de l'absence du ministre.

M. LE PRÉSIDENT répond que le ministre est averti, et que, s'il n'est pas présent, on s'inscrit pour prendre la parole sur ce budget.

M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-DRACON insiste pour le renvoi.

Personne ne s'inscrit à l'interruption du projet sur l'administration de l'armée.

M. LE MINISTRE DES FINANCES fait connaître à la Chambre que le ministre du commerce est aujourd'hui à Melun.

M. LE PRÉSIDENT propose à la Chambre de passer à l'adoption des articles des postes et télégraphes. (Assentiment.)

Les chapitres, puis l'ensemble du budget des postes et télégraphes, sont adoptés.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD. — On n'a jamais voté un budget avec une telle rapidité.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y avait pas d'amendements. Il est tout simple qu'il n'y ait pas eu d'amendement.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD. — Il est regrettable qu'on ait engagé la discussion quand la plupart des députés ne s'y attendaient pas.

La Chambre commence la discussion du budget de la Légion d'honneur.

M. CUNÉO D'ORNANO demande le renvoi à demain.

Le renvoi n'est pas ordonné.

M. DUGUENNE dit que la proposition faite à la Chambre est peut-être sans précédent dans les annales parlementaires. La commission s'est livrée à un vaste travail d'où est sortie la condamnation solennelle du projet sénatorial, et c'est ce projet que la même commission vient proposer maintenant.

Le Sénat demandait le maintien de l'indemnité, la commission voulait la suppression de l'indemnité. Comment concilier deux opinions aussi radicalement contraires?

Sans insister sur la singularité d'un tel revirement, l'orateur fait remarquer l'anomalie qu'il y aurait à imposer au ministre de la guerre l'application d'une loi qu'il repousse formellement.

M. LABORDE. — Nous sommes tous d'accord.

M. CLÉMENT, rapporteur. — La commission demande seulement que les paragraphes additionnels de MM. Laborde et Lucien Brun soient réunis pour former un article spécial qui prendra le n° 8.

L'article additionnel de M. Lucien Brun est adopté.

On revient à l'art. 12, sur lequel M. de Gavardie a commencé dans l'avant-dernière séance à développer un amendement.

M. HALGAN demande le renvoi de l'amendement à la commission; il fait remarquer qu'il est préférable, comme le demande M. de Gavardie, que le bail à colonge maritime soit régi sur tout par les usages locaux et que la loi n'intervienne que si ces usages sont inus.

La commission demande le contraire; il y aurait peut-être une rédaction intermédiaire à trouver.

M. CLÉMENT, rapporteur, constate qu'il ne s'agit en réalité que d'une question de rédaction; mais la modification que réclame MM. de Gavardie et Halgan est contraire à l'esprit général du projet de loi. Il demande donc au Sénat de repousser l'amendement.

Rejet d'un amendement de M. de Gavardie.

L'article 12, devenu l'article 13, dont le renvoi à la commission n'a pas été ordonné, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin public.

M. ROBERT DE MASSY dépose son rapport sur la proposition de loi tendant à attribuer un conseiller général de plus aux cantons ayant plus de 20,000 habitants.

Le Sénat adopte sans discussion:

1° Le projet de loi tendant à porter de cinq à sept le nombre des membres de la commission de répartition des contributions directes de la ville de Paris;

2° Le projet de loi tendant à la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Pont-Audemer à Quetteville;

3° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du raccordement, près Elbeuf, des chemins de fer d'Elbeuf, Rouen (Saint-Sever), et de Serquigny à Rouen.

4° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Miniac à Gouesnière, par Château-neuf.

5° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Montesson à Éggensteren.

6° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Mont-de-Marsan à ou près Saint-Sever.

7° Le projet de loi portant approbation de la convention conclue, le 23 juillet 1879, entre la France et la Suisse, à l'effet de régulariser la situation des enfants Français naturalisés en Suisse.

Il est décidé qu'il passera à une deuxième délibération sur la proposition de loi ayant pour objet la préemption décennale des saisies immobilières transcrites non suivies d'adjudication.

M. LE PRÉSIDENT dit que le ministre de la guerre sera retenu demain à la Chambre des députés pour la discussion du budget de la guerre.

La discussion de la loi sur l'amélioration militaire est en conséquence renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

La séance est levée à 5 h. 50.

Encore une révocation dans l'armée territoriale! C'est celle de M. d'Adhémar de Cransac, Fannat, chef de bataillon du 134^e régiment territorial. M. d'Adhémar avait fait, comme officier, toute la campagne de 1870 et était décoré de la Légion d'honneur; mais il porte un nom qui remonte aux croisades, ce qui n'est pas du goût de M. le général Farre.

Vingt et un jeunes gens de Pia (Pyrénées-Orientales) comparaissent devant la cour d'appel de Montpellier, sous la prévention d'avoir poussé à Perpignan, le jour du tirage au sort, des cris séditieux. Le tribunal de Perpignan avait infligé dix jours de prison à deux d'entre eux et 200 fr. d'amende à tous.

Les jeunes gens ayant relevé appel ont vu, sur avis de M. Dutoit, leur peine réduite, et ils ont été exonérés de la prison. Le cri séditieux, qui faisait l'objet de la poursuite, était celui de: Vive le Roi!

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis abordera la réforme de la magistrature. Voilà le budget fort retardé.

M. Gambetta avait eu le désir, fort naturel d'ailleurs, d'envoyer le plus tôt possible les députés dans leurs départements. La commission du budget avait donc été pressée de terminer son rapport. La majorité républicaine ne parait pas disposée à prendre si tôt le rapport, et elle n'a pu lui donner. Il est maintenant fort probable que la discussion du budget, si elle commence d'ici à quelques jours, ne finira que dans la session d'automne. La Chambre, après la discussion sur l'administration militaire, délibérera sur le projet relatif à la marine marchande; puis aborder